

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 07 MARS 2024

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 28/02/2024
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 08/03/2024
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>  - Inscrits : 17 - Présents : 11 - Absents : 6 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
<b>OBJET :</b>  <b>Travaux sur les réseaux  Accords-cadres à bons  de commande 2021-2022  reconductibles en 2023  et 2024-</b>  <b>Avenants n° 3 aux lots  n° 1 à 14</b>

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 7 mars à 09 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 11 membres sur 17 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 6 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président soumet au Bureau un projet d’avenant n° 3 aux accords-cadres à bons de commande pour les travaux sur les réseaux lots 1 à 14, qui a recueilli l’avis favorable de la Commission d’Appel d’Offres.

Monsieur le Président expose que dans le cadre des avenants n° 2 aux lots 1 à 14, il avait été convenu pour les commandes passées entre le 1<sup>er</sup> mai 2023 et le 31 décembre 2023 d’appliquer une majoration exceptionnelle aux prix des tranchées avec réfection en enrobé après analyse de l’impact de la hausse exceptionnelle des prix de certaines fournitures.

Il était prévu pour l’année 2024 un réexamen de la situation.

L’évolution des prix des enrobés étant à la baisse en fin d’année 2023 et début 2024, il est proposé de revoir à la baisse cette majoration exceptionnelle pour les commandes passées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024 et il soumet au Bureau un projet d’avenant n° 3 en ce sens pour les lots n° 1 à 14.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- Approuve les avenants n° 3 à passer avec les entreprises titulaires des accords-cadres à bons de commande pour la réalisation des travaux sur les réseaux lots n°1 à 14.
- Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants et à en faire exécuter les clauses.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

